

AXWAY SOFTWARE

Société anonyme
au capital de 42 450 762 €
Siège social : PAE Les Glaisins
ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY
433 977 980 R.C.S. ANNECY

AVIS DE CONVOCATION

AVERTISSEMENT

Dans le contexte la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19 et des restrictions de circulation imposées par le Gouvernement, l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2020 se tiendra exceptionnellement à huis clos, c'est à dire sans la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et en application du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020.

Dans ces conditions, les actionnaires ne pourront pas être admis physiquement à la réunion et ne pourront pas effectuer de demande de cours d'admission. Il ne sera pas non plus possible, pour les actionnaires, de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions durant l'Assemblée Générale. Pour toutes questions écrites, les actionnaires auront la possibilité de le faire dans les conditions décrites ci-après.

Les actionnaires devront voter ou donner pouvoir préalablement à l'Assemblée, par Internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS ou par correspondance selon les modalités décrites ci-après.

Les actionnaires de la société AXWAY SOFTWARE sont avisés que **l'Assemblée Générale Mixte 2020 se tiendra le mercredi 3 juin 2020 à 16 heures au siège social, PAE Les Glaisins, ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY, à huis clos**, hors la présence physique des actionnaires afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'administration,
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration,
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur général,
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration,
- Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre PASQUIER, Président du Conseil d'administration,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick DONOVAN, Directeur Général,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire

racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange,
 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,
 - Autorisation d'augmenter le montant des émissions,
 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
 - Mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et simplification de la rédaction,
 - Références textuelles applicables en cas de changement de codification.
- Assemblée Générale Ordinaire :**
- Pouvoirs pour les formalités.
- Les modalités présentées ci-après prennent en considération la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire actuelle et tiennent compte des dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées en raison de l'épidémie de Covid-19.
- L'assemblée se tenant à huis clos, il ne sera pas possible aux actionnaires de demander leur carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale, de proposer des résolutions nouvelles ou des amendements aux résolutions pendant l'Assemblée Générale ou de poser des questions pendant l'Assemblée Générale.
- A- Formalités préalables à effectuer pour pouvoir voter ou donner pouvoir**
- Les propriétaires d'actions nominatives devront pouvoir justifier de la propriété d'actions inscrites dans les comptes tenus par la société au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.
- Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès du CIC - Service

Assemblées - 6, avenue de Provence 75009 PARIS, d'une attestation de participation délivrée par leur banquier, une entreprise d'investissement ou par un établissement habilité, attestant l'inscription en compte des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

La date limite pour l'enregistrement de ses titres par l'actionnaire est fixée au lundi 1 juin 2020 à zéro heure (heure de Paris).

B- Modalités particulières de « participation » à l'Assemblée Générale dans le contexte de crise sanitaire

Pour voter, les actionnaires devront choisir entre l'une des formules suivantes et préalablement à l'Assemblée Générale :

1. Voter ou donner pouvoir par Internet via la plateforme VOTACCESS [réservé aux actionnaires au nominatif],
2. Voter par correspondance ou donner pouvoir en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et des circonstances actuelles où les délais postaux sont incertains, AXWAY demande à ses actionnaires de bien vouloir privilégier, dans la mesure du possible, la plateforme VOTACCESS (pour les actionnaires au nominatif) ou le service Assemblées du CIC par e-mail selon les modalités précisées ci-après.

Par ailleurs et par dérogation au III de l'article R. 225-85 du Code de commerce et conformément à l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, il est précisé que l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la société dans des délais compatibles avec les dispositions du premier alinéa de l'article R. 225-77 et de l'article R. 225-80 du code de commerce (telles qu'aménagées par le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020).

1. - Voter ou donner pouvoir par Internet via la plateforme VOTACCESS [réservé aux actionnaires au nominatif]

Les actionnaires au nominatif (purs ou administrés) ont la possibilité de transmettre leurs instructions de vote et de désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale sur la plateforme sécurisée VOTACCESS. Celle-ci est accessible via le site Investisseurs de la Société, <http://www.investisseurs.axway.com/fr/> qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <http://www.actionnaire.cmciems.com/fr/>

- Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter avec leurs codes d'accès habituels ;
- Les actionnaires au nominatif administré recevront un courrier indiquant leur identifiant et leur mot de passe. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site <http://www.actionnaire.cmciems.com/fr/> ;
- Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il peut contacter le CIC au numéro suivant : +33 1 53 48 80 10.

La plateforme VOTACCESS sera ouverte du jeudi 14 mai au mardi 2 juin 2020 à 15 heures, heure de Paris.

L'actionnaire au nominatif aura également la possibilité de désigner ou révoquer un mandataire via la plateforme VOTACCESS. Pour que la désignation ou la révocation d'un mandat exprimé puisse être valablement prise en compte, les démarches devront être réalisées au plus tard, le mardi 2 juin

2020 à 15 heures (heure de Paris).

Toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

2. - Voter par correspondance ou donner pouvoir en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et des circonstances actuelles où les délais postaux sont incertains, il est recommandé aux actionnaires de privilégier le service Assemblées du CIC par e-mail à l'adresse : serviceproxy@cic.fr.

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou au mandataire de leur choix, sont invités à suivre les modalités suivantes :

L'actionnaire au nominatif devra renvoyer le formulaire unique de pouvoir ou de vote par correspondance. Ce formulaire, qui lui sera adressé avec le dossier de convocation, devra être retourné au CIC - Service Assemblées - 6 avenue de Provence 75009 PARIS, ou à l'adresse e-mail suivante : serviceproxy@cic.fr ;

L'actionnaire au porteur devra demander à son établissement teneur de compte le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera au CIC - Service Assemblées - 6, avenue de Provence 75009 PARIS, ou à l'adresse e-mail suivante : serviceproxy@cic.fr.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC, à l'adresse postale ou électronique ci-dessus, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le samedi 30 mai 2020 de Paris.

Pour être prises en compte les désignations ou révocations de mandataires devront être envoyées à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (AXWAY SOFTWARE), date de l'Assemblée (le mercredi 3 juin 2020), nom, prénom, adresse, références bancaires de l'actionnaire ainsi que les noms, prénom et si possible l'adresse du mandataire. L'actionnaire au porteur devra, en sus, obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres, d'envoyer une confirmation écrite au CIC - Service Assemblées - 6 avenue de Provence 75009 PARIS.

Par exception, conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire pourront parvenir jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le vendredi 29 mai 2020. À ce titre, le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose au CIC, par un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr et accompagné du formulaire de vote par correspondance, jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le vendredi 29 mai 2020.

C- Cession par les actionnaires de leurs actions avant l'Assemblée Générale

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance ou une attestation de participation peut céder

tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'Assemblée Générale.

Cependant, si le transfert intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le lundi 1 juin 2020 zéro heure (heure de Paris), l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession au CIC et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisés après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit après le lundi 1 juin 2020 zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

D - Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions qui, pour être recevables, devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration ou par voie de communication électronique à l'adresse e-mail dédiée suivante : assembleegenerale@axway.com au plus tard, à titre exceptionnel, le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le lundi 1 juin 2020. Ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Il est rappelé qu'il ne sera pas possible de poser des questions pendant l'Assemblée Générale.

Les réponses seront apportées en cours d'Assemblée ou publiées directement sur la page Assemblées Générales : <https://investors.axway.com/fr/actionnaires-et-investisseurs/assemblee-generale>

E- Documents et informations mis à la disposition des actionnaires.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la société, PAE Les Glaisins, ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY, dans les délais légaux ou sur le site Investisseurs de la société à l'adresse suivante : <http://www.investors.axway.com/fr/>.

Le Conseil d'administration

ECO 74 2564 15/05/20

PROMIMMO 74

SAS au capital de 500 €
Siège social : C/o AUDREX

101 avenue du Général de Gaulle
74200 THONON-LES-BAINS
923 523 717 RCS THONON-LES-BAINS

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Mikhail GUDZENKO, demeurant THONON LES BAINS (74200), 61B avenue du Général de Gaulle, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 61B avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de THONON LES BAINS, en annexe au RCS.

Pour avis

ECO 74 2567 15/05/20

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE CONSTITUTIF : Acte sous seing privé en date à ENTREVERNES (Haute-Savoie) du 5 mai 2020
SOCIÉTÉ :

P.B IMMO

FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1 000 Euros
SIÈGE SOCIAL : ENTREVERNES (Haute-Savoie), 137 route des Droblesses

OBJET :

- La propriété par acquisition, échange ou apport en société, la construction et la réalisation de tous biens et droits immobiliers
- La mise en valeur, la gestion et l'exploitation par voie de location ou autrement desdits biens.

GERANCE : Monsieur Pierre BASSO, demeurant à ENTREVERNES (Haute-Savoie), 137 route des Droblesses

CESSIONS DE PARTS : Toutes cessions entre associés ou au profit de conjoint, ascendants et descendants ou en faveur d'un tiers étranger à la société est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés se prononçant à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés

DURÉE : 99 années
RCS : ANNECY

Pour avis,
La Gérance

ECO 74 2531 15/05/20

BAUCHER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1 rue Fernand David
74100 ANNEMASSE

304 975 261 RCS THONON LES BAINS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 10 Décembre 2019 a nommé Madame Christiane BAUCHER, domiciliée 1 Chemin des Noyers 74100 ANNEMASSE, en qualité de gérante à compter du 10 Décembre 2019, en remplacement de Monsieur Michel BAUCHER, mis sous tutelle en date du 11 octobre 2018.

ECO 74 2563 15/05/20

JUGEMENT

Ouverture liquidation judiciaire

Jugement du 14/04/2020
du TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MEAUX

2020EX0012 (GTC. MEAUX) - La société **CAR PRICE** - 838 799 963 RCS MEAUX - SAS - 24 Route de Nanteuil, À Trilport 77470 FUBLAINES - Le commerce de gros et de détail de véhicules Liquidateur judiciaire : SCP Philippe ANGEL & Denis HAZANE, mission conduite par Maître HAZANE, 49-51 avenue du Président Salvador Allende 77100 MEAUX

Date de cessation des paiements le 30/01/2020.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com>

Le Greffier

ECO 74 2558 15/05/20



PFC Avocats
37 rue Cassiopée
Parc Altaïs
74650 CHAVANOD

CINDY ET REBECCA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 4 rue des carillons
ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY
421 179 029 RCS ANNECY

Aux termes de ses délibérations en date du 01/03/2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social 271 route des Grands Vignobles 74320 SEVRIER. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance

ECO 74 2571 15/05/20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à EXCENEVEUX du 12/05/2020, il a été constitué une S.A.S présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

IEP Gestion THONON

Siège : 2 Square Aristide Briand
74200 THONON LES BAINS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 € intégralement libérés
Objet : Toutes activités liées à la gestion locative.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Président : Mme Sophie LAURENT, demeurant 1858 route de Thonon 74200 MARIN, nommée pour une durée illimitée La Société sera immatriculée au RCS de THONON LES BAINS où les statuts seront déposés.

Pour avis, le Président

ECO 74 2568 15/05/20



Société d'Avocats
2 Rue du Lac - 74000 ANNECY

ANDI

S.A.R.L. en liquidation
au capital de 5 000 €
2 rue Aimé Levet - 74000 ANNECY
841 337 587 RCS ANNECY

Par décision du 30 avril 2020, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY.

ECO 74 2556 15/05/20



Suivant acte sous seing privé en date du 7 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION :

GROSSET-JANIN CREATEUR

SIÈGE SOCIAL : 815 Route du Fayet
74700 DOMANCY

OBJET : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : L'entreprise de menuiserie, parqueterie, charpente et couverture ; la construction de chalets et maisons individuels livrés en mains ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant au commerce du bois et de ses dérivés ; la réalisation de tous travaux d'entreprise générale, tous corps d'état, la réalisation de toutes prestations de services, en particulier de prestations d'assistance en matière de management et de gestion de personnel, ainsi que dans les domaines commercial, technique, juridique, financier, informatique ou administratif ; le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 12 000 Euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte.

CESSION D' ACTIONS : Toute cession d'actions entre vifs, même entre associés, doit respecter un droit de préemption profitant aux autres associés. En outre en cas de non-exercice de ce droit de préemption, toutes cessions même entre associés sont soumises au droit d'agrément. Toute transmission d'actions ayant sa cause dans le décès d'un associé est soumise à l'agrément de la société donné par décision collective des associés statuant aux conditions de majorité des décisions extraordinaires.

PRÉSIDENT : Monsieur PERROUX Nicolas, demeurant 37 chemin des Jonquilles 73460 SAINTE-HELENE-SUR-ISERE, pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : RCS ANNECY.
Pour avis

ECO 74 2570 15/05/20

UN AUTRE REGARD SUR
VOS ANNONCES LÉGALES